



Paris, le 11 septembre 2012

Soutien aux éleveurs de porcs : lancement d'un dispositif de cautionnement et de garantie

Malgré une conjoncture difficile depuis 2008, les éleveurs de porcs sont pleinement engagés dans la mise aux normes des bâtiments d'élevage pour le 1^{er} janvier 2013 afin de répondre à la réglementation européenne relative au bien-être des truies gestantes.

Afin de soutenir cette mise aux normes, un dispositif de cautionnement et de garantie, en appui du financement bancaire, a été mis en place. Le Groupe Crédit Agricole a ainsi signé une Convention avec le Pôle animal de Coop de France, Unigrains et Sofiprotéol ; le Groupe Crédit Mutuel et les Banques Populaires vont rejoindre le dispositif.

Dès maintenant, les éleveurs qui sollicitent un emprunt, dont l'objet principal est la mise aux normes de leur bâtiment d'élevage porcin, peuvent se voir proposer par leur Caisse régionale un cautionnement de 20% de leur prêt par leur coopérative (sous réserve de l'accord de cette dernière après examen du dossier), ainsi qu'une garantie complémentaire accordée par Unigrains et Sofiprotéol pour respectivement 13% et 7% du prêt. La Banque porte 60% du risque potentiel de défaillance.

Les parties prenantes à cet accord entendent ainsi apporter un soutien déterminant à l'accompagnement des mesures de mise aux normes, coûteuses pour les exploitations, mais indispensables à la pérennité de leurs productions.

Contacts presse :

- Coop de France : yves.boulay@coopdefrance.coop 01 44 17 57 70 et - gwenaelle.diana@coopdefrance.coop - 01 44 17 57 04
- Crédit Agricole : bertrand.schaefer@ca-fnca.fr – 01 49 53 41 72 et charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr – 01 57 72 11 17
- Unigrains : dcamaret@unigrains.fr – 01 44 31 10 00
- Sofiprotéol : c.bozon@prolea.com – 01 77 45 70 74